

**C'était lundi 14 mai 2018 au Palais des Congrès de Yaoundé au cours d'un échange avec les Délégués du personnel de la Région du centre nouvellement élus, au lendemain des élections sociales qui se sont déroulés au mois de mars 2018 sur l'étendue du territoire national.**

Grégoire Owona, le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale(Mintss) leur a rappelé leurs missions et les attentes du gouvernement. Pour le Mintss, les Délégués du personnel, travailleurs élus par leurs collègues, ont pour rôle essentielle de présenter leurs réclamations qui n'auront pas connu des solutions à l'employeur et parfois à l'Inspecteur du travail dans le cadre de leurs attributions.

Selon le Ministre Grégoire Owona, un bon Délégué du personnel c'est d'abord un bon travailleur discipliné, et permanemment à la recherche de la sérénité au sein de l'entreprise, de l'amélioration de la productivité afin d'assurer la croissance de l'entreprise et pérenniser les emplois. Un bon délégué du personnel n'est pas celui qui incite à la grève, pour un oui ou pour un non, ce n'est pas un casseur. Un bon délégué est un homme de paix, qui recherche le consensus face aux problèmes. Il est un maillon essentiel en matière de dialogue social bipartite et tripartite, l'enjeu majeur étant de garantir la cohésion socioéconomique.

Le ministre du travail leur a rappelé à toujours ouvrir pour l'amélioration des conditions de travail de leurs collègues travailleurs mais aussi pour la survie de l'entreprise. Ils doivent en outre préserver jalousement la durabilité de l'entreprise « car on ne tue pas la poule aux œufs d'or ».

Par ailleurs, Grégoire Owona leur a rappelé que le Délégué du personnel n'est pas un opposant de l'employeur, il n'est non plus le cogérant de l'entreprise ou encore le co-employeur du personnel. Ni le substitut de l'employeur. Le Délégué du personnel n'est donc pas un travailleur à part, c'est simplement un travailleur qui bénéficie d'une protection du gouvernement pour mieux jouer son rôle. Il ya donc des règles à respecter, puisque les missions des Délégués du personnel sont bien définies par les conventions internationales de l'OIT et également du législateur.

La rencontre a également permis au Ministre de répondre aux multiples questions des Délégués du personnel sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs des structures publiques et privées du pays.

---

[yaoundeinfo.com/237actu.com](http://yaoundeinfo.com/237actu.com)

---